



LA LETTRE DE LA MICHODIÈRE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

16^e année

N°745

Hebdomadaire

Le 26 février 2010

N° 008-2010

CNAMTS : remise en cause de l'existence des 16 sites déconcentrés.

« Pouvons-nous continuer à gérer 16 sites CNAMTS ? Je ne le crois pas » tels sont les mots déclarés par Frédéric Van Roekeghem lors d'une réunion avec les managers.

Nous connaissons les conséquences : DISPARITION ET FUSION DE SITES, PERSONNELS DEPLACES, le pire est à craindre !

Dans un premier temps le poste de responsable des sites de province n'est plus jugé comme indispensable puisque tout est centralisé. Le poste ne sera pas maintenu. Une proposition a été faite au responsable actuel : rattachement à la DRH avec comme mission l'évolution des sites.

Dés lors la question du maintien de l'activité administrative dans les sites de province est posée.

En effet la dématérialisation et la nationalisation des marchés publics imposent un état des lieux. Les compétences vont devoir évoluer tout comme les métiers présents sur les sites.

Le discours lors de la convention des vœux de 2010 ne fait que renforcer les inquiétudes. Des mesures sont annoncées : fermeture de sites, mesures d'accompagnement pour le personnel mais l'imprécision et l'incertitude sur les modalités ont de quoi inquiéter.

Le risque dans de telles situations, est que la Direction laisse les salariés dans l'incertitude pour leur imposer au dernier moment des solutions présentées comme les seules possibles.

Les élus et le personnel doivent se mobiliser dès à présent pour exiger de connaître les objectifs réels de cette refonte des services et les moyens qui seront mis en œuvre pour accompagner le personnel dans le respect absolu de notre Convention Collective.

Aujourd'hui seuls les responsables ont été vus sur ce sujet. Les agents les seront ensuite.

Catherine Becqué
Secrétaire SNFOCOS Ille et Vilaine

Attention – Attention – Attention – Attention - Attention – Attention- Attention – Attention

A l'occasion de ses 17 ans, la **Lettre de la Michodière** se refait une beauté. Retrouvez son nouveau look dès la semaine prochaine.

Par la même occasion, vous pourrez découvrir le **site Snfocos.org** dans sa nouvelle version mise en ligne le 1^{er} mars. Désormais, pour vous connecter au site, il conviendra d'utiliser votre N° d'adhérent.

Si vous ne le connaissez pas, contactez votre secrétaire ou votre trésorier départemental ou à défaut le Syndicat National à Paris.

Sommaire : **Page 1 :** Cnamts : remise en cause des 16 sites déconcentrés - Lettre de la Michodière et site Snfocos.org : nouveau look à compter du 1^{er} mars **Page 2** – Ucanss : Avis CPNI Formation syndicale des militants syndicaux – Revalorisation FD, prime de crèche et titres-restaurant **Page 3** : UGECAM Alsace – Grève et manifestation le 5 mars – Elections Professionnelles Urssaf Meurthe et Moselle – Tentative de licenciement d'un délégué syndical Snfocos – Mobilisation du 23.03 + **Page 4** : Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale - Agenda

Ucanss

Formation syndicale des militants syndicaux

Avis N° 001/2010 de la Commission Nationale d'Interprétation

La Commission Paritaire Nationale d'Interprétation s'est réunie le 28 janvier 2010 sur la prise en charge par l'employeur des militants syndicaux lorsqu'ils suivent une formation syndicale, économique ou sociale :

L'avis suivant a été adopté à l'unanimité :

« Pour les formations syndicales, économiques et sociales suivies depuis le 1^{er} octobre 2008, les salaires des agents doivent être intégralement maintenus »

ॐॐॐॐॐॐॐॐ

Le Snfocos signe les textes suivants :

Avenant modifiant le protocole d'accord concernant les frais de déplacement des cadres et agents d'exécution des organismes de Sécurité sociale et leurs établissements conclu le 11 mars 1991

- Déplacement obligeant à prendre un repas à l'extérieur : 21,53 €
- Déplacement obligeant à prendre deux repas à l'extérieur : 43,06 €
- - Déplacement entraînant un découcher : 43,06 €

Avenant modifiant le protocole d'accord du 26 juin 1990 concernant les frais de déplacement des agents de direction, agents comptables, ingénieurs conseils et médecins salariés des organismes de Sécurité sociale

- Déplacement obligeant à prendre un repas à l'extérieur : 24,53 €
- Déplacement obligeant à prendre deux repas à l'extérieur : 49,06 €
- - Déplacement entraînant un découcher : 49,06 €

Avenant modifiant l'avenant du 17 mai 1988 relatif à la prime de crèche

Le montant de la prime de crèche est porté à 7,12 € à compter du 1^{er} janvier 2010.

Avenant modifiant le protocole d'accord du 20 janvier 1978 relatif à la participation des organismes de Sécurité sociale aux titres-restaurant

ARTICLE PREMIER :

L'article 2 du Protocole d'accord du 20 janvier 1978 est modifié comme suit :

« Le montant de la participation des organismes de Sécurité sociale au titre-restaurant est fixé à 5,21 € ».

ARTICLE 2 :

Les dispositions de cet avenant entrent en vigueur au premier jour du mois suivant son agrément.

UGECAM ALSACE – Grève et Manifestation le 5 mars

FO-SNFOCOS-CFTC-CFDT – CGC - CGT

Objet: Préavis de grève pour le vendredi 5 mars 2010

Nos organisations syndicales, inquiètes du devenir de l'UGECAM Alsace notamment après la perte du CTO en 2006 se mobilisent pour dénoncer les modalités de fermetures programmées des sites de d'Altenberg, de Salem et du Hantz, ainsi que les menaces qui pèsent sur le personnel.

Elles dénoncent des budgets chaque année plus restreints dans lesquels la tutelle ne respecte pas ses engagements financiers.

Elles déplorent que les établissements de l'UGECAM Alsace servent de variable d'ajustement à la politique sanitaire régionale orchestrée par l'ARH.

Nous appelons l'ensemble des personnels de l'UGECAM Alsace à une grève de 55mn, 1/2 journée ou 1 journée le vendredi 5 mars 2010.

Elections professionnelles

Par jugement en date du 5 février 2010, le Tribunal d'Instance de Meurthe et Moselle a rejeté la demande d'annulation des élections formulée par la CFDT,

« Attendu qu'aucune disposition du Code du travail n'interdit à une confédération représentative au plan national de rassembler des organisations syndicales représentant la même catégorie de personnel et que ces organisations peuvent présenter des listes distinctes de candidats de candidats aux élections, Que l'Union départementale des Syndicats Force Ouvrière de Meurthe et Moselle et le Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes de Sécurité Sociale, tous deux affiliés à la CGT-FO, pouvaient présenter simultanément des listes de candidats pour le collège des cadres »

En conséquence, les résultats du 26 novembre ont été validés et le Snfocos conserve les postes de titulaire et suppléants en Comité d'entreprise et Délégués du personnel.

Tentative de licenciement d'un délégué Snfocos

La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle vient de rendre une décision concernant le licenciement d'un délégués syndical du Snfocos

Les "considérant" de l'Inspecteur du Travail sont sans équivoque : à la fois, les faits établis et pouvant être reprochés ne justifient pas une décision de licenciement, mais affirment également que l'un des documents "illustre effectivement une attitude pouvant être qualifiée de discriminatoire" à l'encontre de notre organisation syndicale, même si les faits "sont postérieurs à l'engagement de la procédure de licenciement", ce qui, à mon sens, ne fait qu'accréditer le processus.

Le Snfocos demande au directeur de la Cnamts de mettre un terme à de tels agissements.

Le Secrétaire Général
Alain POULET

Mobilisation du 23 mars 2010

La Commission Exécutive Confédérale a décidé d'appeler à la mobilisation le 23 mars prochain sur la base des revendications FO.

Vous pouvez télécharger sur le site Snfocos.org le tract confédéral précisant nos positions quant à cette journée d'action.

Dans ce contexte, vous êtes appelés à vous rapprocher de vos Unions départementales pour vous associer directement à cette mobilisation.

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

Pour la Commission Exécutive de la **cgt FORCE OUVRIERE**, la volonté des pouvoirs publics de réduire les dépenses publiques et sociales est lourde de conséquences néfastes pour les travailleurs et la république sociale. Elle se traduit, en particulier par une remise en cause des services publics, raison pour laquelle **FORCE OUVRIERE** demande un abandon de la RGPP, et par des atteintes graves aux régimes sociaux, dont les retraites.

D'autres choix sont possibles, ils nécessitent un changement du modèle ayant conduit à la crise actuelle.

Pour faire respecter leurs droits et ceux des générations futures, les salariés doivent se mobiliser.

En ce sens, la responsabilité du mouvement syndical est importante. Comme elle ne cesse de l'affirmer depuis plusieurs mois, pour **FORCE OUVRIERE** l'unité d'action sur des bases claires doit constituer un espoir et une force pour les salariés. Cela suppose des revendications précises et des modalités d'action déterminées et communes.

Fidèle à sa tradition de liberté et d'indépendance, la **cgt FORCE OUVRIERE** ne confond pas « l'intersyndicale » - structure quasi institutionnelle privilégiant le contenant en anesthésiant le contenu - avec l'action commune librement décidée.

C'est d'ailleurs pourquoi en 2003 comme en 2009, **FORCE OUVRIERE** rappelle qu'elle avait mis en garde contre l'usure des manifestations à répétition et qu'elle avait en ce sens proposé, l'an dernier, une journée de grève franche, position qui vaut toujours aujourd'hui.

En 2010, outre les attentes en matière de salaires, d'emploi et de lutte contre le chômage, les retraites sont au centre des inquiétudes, donc des revendications prioritaires.

Pour la Commission Exécutive de **FORCE OUVRIERE**, il est indispensable de refuser tout report du droit à la retraite à 60 ans, tout allongement de la durée de cotisation et toute remise en cause du statut général de la fonction publique et du code des pensions.







Pour **FORCE OUVRIERE** « 40 ans c'est déjà trop ».

La question du financement est LA question des retraites. Elle impose des sources nouvelles de financement ainsi qu'une grande réforme fiscale. Il ne doit s'agir en aucun cas d'alimenter la crise en donnant des gages aux marchés financiers, mais de garantir la liberté, la solidarité et l'égalité.

C'est pourquoi la Commission Exécutive de **FORCE OUVRIERE** qui rappelle que **FORCE OUVRIERE** n'est pas signataire de la déclaration commune du 15 février, refuse toute ambiguïté et décide de se mobiliser le 23 mars 2010 sur les positions de **FORCE OUVRIERE** et uniquement sur les positions de **FORCE OUVRIERE**.

Paris, le 18 février 2010

AGENDA

 Commission de suivi Inspecteurs de Recouvrement		2 mars
 Section Professionnelle de l'Encadrement		4 mars
 Instance Nationale du Recouvrement		8 mars
 Réunion Paritaire Nationale Formation Professionnelle		9 mars
 Bureau National		23 mars